

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 3 décembre 2009, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Gilles GASCON.

EXCUSE : Pascal MARION-BOURGEAT.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Françoise BOTTURA à Corinne DUBOS, Julien BANCEL à Françoise CHAVAGNE, Isabelle CHANVILLARD à Willy PLAZZI, Gérard HEINZ à Daniel GOUX, Philippe MEUNIER à Pierre FAVRE, Patrick PUTTEVILS à Gilles GASCON, Pascal MERLE à Yolande LOBA, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Marguerite JEGER à Gilbert BERANGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

.../...

Communication n° 09.191 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre, octobre et novembre 2009)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de septembre, octobre et novembre 2009.

Délibération n° 09.192 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2010

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2010 puis un exposé technique par Monsieur Goux, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE.

Délibération n° 09.193 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs présents au 1er décembre 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} décembre 2009 tel que présenté, ainsi que la suppression d'un poste de rédacteur au service Police administrative ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2009, au chapitre globalisé 012.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009.

= Arrivée de Monsieur Heinz à 20 heures 00 =

Délibération n° 09.194 : RESSOURCES HUMAINES : Instauration du compte épargne temps dans la collectivité

A l'unanimité, le Conseil Municipal INSTAURE le compte épargne temps dans la collectivité à compter du 15 décembre 2009, selon les règles présentées.

Délibération n° 09.195 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de coordonnateur des chantiers d'utilité sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de coordonnateur des chantiers d'utilité sociale sur la base non plus de l'indice brut 500 mais de l'indice brut 542 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 09.196 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe "Ateliers artisanaux" - Exercice 2009 - Décision modificative n° 2

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 2 du budget de la Ville (budget principal et budget annexe "Ateliers artisanaux") pour 2009.

Délibération n° 09.197 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une subvention exceptionnelle au C.C.A.S.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au C.C.A.S. une subvention complémentaire de 22.000 euros ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 657362.

Délibération n° 09.198 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe "Ateliers artisanaux" - Admission de titres de recettes en non-valeur - Exercices 2001 à 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrécouvrables relatifs aux exercices 2001 à 2008, ACCORDE au Comptable de la Ville décharge des sommes non recouvrées ; IMPUTE le montant de la dépense aux articles 654 du budget principal (699,02 €) et du budget annexe "Ateliers artisanaux" (4.435,07 €) de l'exercice en cours.

Délibération n° 09.199 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la SA d'HLM "SCIC Habitat Rhône-Alpes" pour la construction de 35 logements sis 19 rue Aristide Briand

A la majorité (par 33 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à hauteur de 15 % de 3.717.137 euros, soit 557.572 euros, à la S.A. "SCIC Habitat Rhône-Alpes" pour la construction de 35 logements sis 19 rue Aristide Briand, au titre de sept contrats de prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations (PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier, PLS, PLS foncier et PLS complémentaire), selon les caractéristiques financières suivantes :

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement des contrats de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement des contrats de prêt.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts soit, 24 mois de préfinancement maximum suivi des périodes d'amortissement de 30, 40 ou 50 ans suivant le tableau ci-dessus, à hauteur de la somme de 557.572 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Appel de la garantie : Au cas où la S.A. d'HLM "SCIC Habitat Rhône-Alpes", pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Priest s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée des prêts, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts ;

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 09.200 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Préservation et mise en valeur des espaces agricoles et naturels : Projet Nature - Etude de faisabilité

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financeurs de l'étude de faisabilité relative au « Projet Nature », à savoir :

- ⇒ le Département du Rhône pour qu'il engage sa politique « espaces naturels sensibles » sur les sites :
 - espace naturel sensible du V Vert, branche sud (site n° 71),
 - zone du rebord boisé de Saint-Bonnet-de-Mure et de Saint-Laurent-de-Mure (site n° 72),
 - plateau et rebords de la butte de Mions/Toussieu (site n° 73) ;
- ⇒ le Grand Lyon pour qu'il engage sa politique des Projets Nature de préservation et de mise en valeur de la Trame Verte.

= Départ à 20 heures 25 de Monsieur Veyron, qui donne procuration à Madame Rouvière =

Délibération n° 09.201 : URBANISME : ZAC du Triangle - Cession foncière - 1ère tranche

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal, dans le cadre de la première tranche de cession foncière nécessaire à la réalisation de la ZAC du Triangle, PRONONCE le déclassement du domaine public de la parcelle DH 22 ; APPROUVE la cession de 31 appartements, de 3 garages et des parcelles DH 22 et DN 51, pour un prix global de 1.879.210 € conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique

ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 09.202 : URBANISME : Acquisition par préemption d'une propriété bâtie cadastrée DP 325 et sise 17 impasse Erik Satie

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle située 17 impasse Erik Satie et cadastrée DP 325, au prix de 121.000 € et selon les conditions énoncées ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 121.000 € et aux frais (avocat, notaire, divers), estimés à 10.000 € seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 09.203 : URBANISME : Acquisition d'une partie de la parcelle AD 81 sise rue du Dauphiné

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 81, d'environ 4750 m², au prix de 50 €/m² conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 237.500 € environ, et aux frais de notaire, estimés à 7.000 € seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 09.204 : URBANISME : Cession de la parcelle AZ 58 sise 64 rue Ambroise Paré

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à la SNC Gabriel de la parcelle AZ n° 58 sise 64 rue Ambroise Paré, au prix de 147.447 € (27 €/m²) conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 09.205 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 34 rue Maréchal Leclerc

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'appartement T4 situé 34 rue Maréchal Leclerc au prix de 147.500 € frais d'agence inclus, prix compatible avec l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 147.500 € et aux frais de notaire, estimés à 4.500 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 09.206 : LOGEMENT : Cession d'un appartement dans la copropriété Bellevue à un propriétaire du bâtiment B des Alpes

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à Monsieur Béchir Nasri et son épouse d'un appartement T4 situé allée O 38 rue George Sand au prix de 130.500 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à 11.500 € seront imputées à l'article 6226 ; DIT que la recette relative à cette vente sera inscrite à l'article 775.

Délibération n° 09.207 : LOGEMENT : Convention financière entre le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et la Ville

A la majorité (par 41 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention de participation financière entre le CLLAJ et la Ville ainsi que tous documents y afférents (subvention envisagée pour 2010 : 29.500 €) ; DIT que les crédits seront imputés à l'article 6574.

Délibération n° 09.208 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Extension du centre social Louis Braille - Demande de subvention au titre du FEDER

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE tel que présenté le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension du centre social Louis Braille (coût prévisionnel d'opération : 397.157 € HT, dont 128.000 € de subvention FEDER, 38.416 € de subvention du Conseil général du Rhône et 230.741 € de financement par la Ville) ; AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre des fonds européens FEDER.

Délibération n° 09.209 : EMPLOI ET INSERTION : Convention de partenariat pour l'extension des chantiers permanents d'insertion à la Ville de Mions - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Ville de Mions une nouvelle convention pour l'extension des chantiers permanents d'insertion, convention qui pourra désormais être reconduite annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Délibération n° 09.210 : EMPLOI ET INSERTION : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association IDEO (Potager Mi-Plaine)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 4.000 euros à l'association IDEO sur l'exercice 2009 (suite à la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement d'une surface supplémentaire pour mise en culture maraîchère).

Délibération n° 09.211 : COMMERCE ET ARTISANAT : Soutien à la redynamisation du centre-ville - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Esprit Centre Ville"

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2010 avec l'association « Esprit Centre Ville » ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 09.212 : JEUNESSE ET ENFANCE : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la passation avec la M.J.C. Jean Cocteau d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens telle que présentée, ce à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour une durée de trois ans ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que la convention de mise à disposition de locaux qui lui est annexée.

Délibération n° 09.213 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention de mission avec l'association "Les MJC en Rhône-Alpes Fédération régionale" - Avenant de prolongation

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la conclusion d'un avenant de prolongation permettant de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, l'actuelle convention de mission avec l'association "Les MJC en Rhône-Alpes Fédération régionale" ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant tel que présenté.

Délibération n° 09.214 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention de mise à disposition des équipements et de financement des activités du CPNG - Avenant de prolongation

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la conclusion d'un avenant de prolongation permettant de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, la convention de mise à disposition des équipements et de financement des activités du Comité Pour Nos Gosses (CPNG) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant tel que présenté.

Délibération n° 09.215 : JEUNESSE ET ENFANCE : Financement des équipements de la petite enfance par les organismes sociaux - Convention avec la Mutualité Sociale Agricole

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention de prestation de service "accueil des jeunes enfants" entre la Commune et la M.S.A. des Alpes du Nord, ainsi qu'à l'avenir, toute autre convention du même type avec une autre caisse M.S.A.

Délibération n° 09.216 : VIE ASSOCIATIVE : Octroi d'une subvention au lycée Condorcet pour l'organisation d'un voyage pédagogique lié au Devoir de mémoire

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au lycée Condorcet une subvention de 2.700 euros pour l'organisation d'un voyage à Verdun avec des élèves de 1^{ère} ES les 4 et 5 février 2010 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 09.217 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'Association du Personnel le 12/12/2009 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'Association du Personnel de la Ville, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 12 décembre 2009.

Délibération n° 09.218 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association "Généraction" le 10/1/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Généraction », à titre exceptionnel, la gratuité de la salle du Concorde le 10 janvier 2010.

La séance est levée à vingt-et-une heures.

Le Maire,